

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

Football – National : QRM, une nouvelle fois amoindri, s'incline au Mans

Face à des Manceaux en plein renouveau, QRM a longtemps tenu tête. Mais un carton rouge avant l'heure de jeu a condamné les Normands à résister, avant de craquer (2-1).



Jordan Leborgne avait pourtant le score sur penalty pour QRM - Photo PQR/Ouest France/Dominique Breugnot

Par la rédaction

Publié: 28 Février 2025 à 22h08

Le Mans savait que, face à QRM, il y avait risque de piège. Et pourtant, c'est bien dans un piège que les Sarthois tombaient, au bout du premier quart d'heure de jeu.

Dans la surface sarthoise, c'était la faute pour les locaux. Jarju, bien placé sur le côté gauche, se faisait toucher par Yohou dans la surface de réparation. Monsieur Souifi, l'arbitre, voyait un penalty, que Leborgne, sans broncher, transformait, mettant fin à une série de trois matches clean sheet de Kocik (0-1, 16e) en le prenant à contrepied.

Carré : « On peut regretter de prendre cette égalisation »

Les Normands allaient d'ailleurs fêter le but devant le kop sarthois. Peut-être pas la meilleure chose à faire, à ce stade du match. *« On faisait une première mi-temps cohérente, face à une équipe qu'il faut pourtant canaliser. On peut regretter de prendre cette égalisation, déplorait David Carré, le coach normand. C'est un beau but, mais en menant 1-0, on aurait pu leur faire du mal en profondeur. »*

Et pour cause, c'était un local qui venait les sanctionner, deux minutes à peine. Rossignol, sur une reprise de volée, venait transpercer la lucarne de Bonnevie, qui sur ce coup, ne pouvait rien faire (1-1, 18e). Derrière, cependant, cela se neutralisait jusqu'à la mi-temps.

Tshipamba expulsé

Au retour du vestiaire, Le Mans peinait à faire plier la défense Normande. Il y avait bien une alerte causée par Bernardeau (51e). Marie-Marvingt sortait de sa torpeur lorsque Tshipamba, sur un geste dangereux sur Eyoum, dans la surface mancelle, prenait un second carton, qui faisait voir rouge à l'arbitre. QRM était condamné à jouer à 10. *« Mais sur cette occasion de but, on prend un carton, et ça change le match. On était bien en place, on savait que si on tenait ce score, on pouvait leur faire mal sur la profondeur. Mais à 10 c'est bien plus compliqué. »*

Dès lors, Le Mans accélérât, comme sur ce centre de Rossignol sur Bernardeau, qui ratait sa volée et voyait le ballon finir dans les gants de Bonnevie (61e). Carré tentait de donner un peu plus d'option à son milieu, avec Dali Amar (72e). QRM surnageait, face au Mans, et les attaques de Bernardeau (68e), Diliwidi (73e, 89e), Voyer (76e), Ribelin (77e), ou encore Quarshie (80e) faisaient mal. Finalement, Bonnevie ne pouvait rien faire contre une tête de Diliwidi, sur un centre d'Oggad. « *On n'est pas passé loin du point du nul, mais une erreur de marquage s'est payée cash.* »

Au Mans, Le Mans FC bat QRM 2 à 1 (1-1)

Arbitre : M. Souifi. **Spectateurs :** 3790.

Buts pour Le Mans : Rossignol (19e), Diliwidi (86e) ; **pour QRM :** Leborgne (16e sp).

Avertissements au Mans : Eyoun (84e) ; **à QRM :** Tshipamba (5e, 56e), Vandenbossche (54e).

Expulsion à QRM : Tshipamba (56e).

LE MANS FC : Kocik – Ribelin, Eyoun, Yohou (cap.) (Oggad, 83e), Voyer, Burlet (Matumona, 90e) – Bernardeau, Ouchen (Quarshie, 71e), Rossignol – Gueye (Lamghaez, 90e), Rabillard (Diliwidi, 71e).

Entraîneur : Patrick Videira.

QUEVILLY-ROUEN MÉTROPOLE : Bonnevie – Soilihi (cap.), Cissé, Dede Lhomme (Pirringuel, 90e) – Pionnier, Leborgne, Vandenbossche (Adekalome, 90e), Diallo – Tshipamba, Fortuné (Capron-Litique, 83e), Jarju (Dali Amar, 72e).

Entraîneur : David Carré.

Paris-Normandie

Football – National : quelles solutions pour QRM afin de stopper sa mauvaise dynamique ?

Ce vendredi 28 février 2025, Quevilly-Rouen Métropole se déplace au Mans, troisième de National. À la MMArena, les Normands ont pour défi de renouer avec la victoire pour ne pas sombrer plus au classement. Les hommes de David Carré ont bénéficié de deux semaines de préparation pour trouver des solutions.



Les Quevillais s'attaquent ce vendredi à un gros morceau, Le Mans, qui n'a plus perdu depuis le 22 novembre dernier - Photo Stéphanie Péron

Par la rédaction

Publié: 27 Février 2025 à 19h11

Orphelins de victoire en championnat depuis le 10 janvier 2025 face à Versailles (0-1, trois défaites, deux nuls), les Léopards se sont inclinés face à la lanterne rouge, Châteauroux (1-2), il y a deux semaines. Et QRM s'attaque ce vendredi 28 février à un gros morceau, Le Mans, qui n'a plus perdu depuis le 22 novembre dernier.

Lointaine est la belle parenthèse d'automne, ses six matches sans défaite et sa qualification face au Paris FC (L2) en Coupe de France. Aussi la mission est simple : retrouver cette idylle et s'échapper loin de la zone rouge. Le dilemme : changer un système à cinq derrières, qui a marché et qui, puisqu'il a marché, pourrait fonctionner à nouveau. Ou s'adapter au contexte. Solution la plus probable pour le staff au vu des nombreuses absences ce week-end. « *La défense à quatre fait partie des pistes de réflexion qu'on peut avoir face au Mans ou le week-end d'après*, avoue David Carré. *Avec la suspension de Kapo Sylva et la blessure de Jason Tre jusqu'à la fin de la saison, ça nous fait deux pistons droits en moins pour la défense à cinq. Ça fait partie d'une saison, mais la stabilité vous permet d'avoir de la continuité.* »

Quinze jours pour reposer les bases

Exempts la semaine dernière, les Quevillais ont eu plus de temps pour se préparer. Une aubaine. « *Ça nous a permis d'être plus pointilleux dans les retours vidéo et d'avoir plus de temps pour revoir ce qu'il fallait corriger par rapport à nos dernières prestations* », partage le coach. Nadjib Cissé appuie : « *Et on a pu faire un match amical pour travailler la solidité défensive.* »

Car s'il avait une baguette magique, l'entraîneur normand ferait, sans nul doute, vœu d'une meilleure rigueur de son arrière-garde. Il n'a de cesse de le répéter ces derniers temps : *« Nous concédons peu d'occasions mais prenons trop de buts. »* Le dernier clean sheet remonte à la victoire contre Versailles. Depuis, Pierre Patron est allé chercher le ballon onze fois dans ses filets. *« C'est un aspect sur lequel on travaille beaucoup. Pour prendre des points, il faut corriger ça »*, abonde le défenseur polyvalent.

« J'ai le sentiment que les garçons ne lâchent pas »

Et les Manceaux ne seront pas les plus inoffensifs. *« C'est une équipe forte dans les transitions, bonne dans le pressing et très peu touchée par les absences. Ça va être un match où notre défense sera soumise à plus de pression et d'offensives adverses que lors des dernières rencontres. »*

David Carré aimerait aussi un jeu plus rythmé, avec plus de courses vers l'avant : *« C'est ce qu'on a su faire il y a deux mois, au début du mois de janvier, et qu'on fait moins bien. »* Souvent crucifiés par des scénarios ingrats, comme face à Dijon (3-3), les Normands peuvent également compter sur la loi de Murphy pour les enfoncer au classement (16e). Pour autant, le problème n'est pas mental. *« Nous savons que Sochaux, 8e, est à trois points devant nous. Donc on n'a pas la tête sous l'eau. Même s'il y a beaucoup d'absents en ce moment, j'ai le sentiment que les garçons ne lâchent pas. Ils sont dans le vrai. C'est un groupe qui est aussi dans l'empathie par rapport à Jason Tre. Les mecs ont du lien entre eux. »*

Le Mans FC – Quevilly-Rouen Métropole, vendredi 28 février 2025 à 19 h 30

Tré gravement blessé, Bonnevie revient

La mauvaise nouvelle est tombée mercredi matin. Jason Tré (26 ans), utilisé comme piston droit dans le système à cinq de David Carré, souffre d'une rupture du tendon d'Achille. L'ancien joueur du Red Star a été opéré et ne retrouvera plus les terrains cette saison. Il s'ajoute à la liste des nombreux absents pour le match contre Le Mans, puisque Kapo Sylva, Beres Owusu et Tony Njiké sont suspendus et Nathanaël Bouekou, blessé.

Dans le sens des retours, Kayne Bonnevie (23 ans) devrait réintégrer le groupe et retrouver sa place de titulaire dans les cages, place qu'il avait quittée le 2 novembre dernier. L'entraîneur normand confirme : *« Il a été en phase de reprise après trois mois et demi. Il n'a plus de douleurs, il a fait un match en équipe réserve où il n'a pas été sollicité. La semaine dernière, il a fait le match amical. Il a montré de bonnes choses, et par rapport à ce que je vois sur sa capacité de retour, j'estime que c'est le bon moment pour lui de revenir. »*

Paris-Normandie

La ZFE va-t-elle être annulée à Rouen ? Une audience « très importante » prévue au tribunal

Le tribunal administratif de Rouen examine le 6 mars 2025 le recours de deux associations qui souhaitent faire annuler la ZFE instaurée depuis 2022 dans la métropole de Rouen.

Par Jérémy Chatet

Publié: 28 Février 2025 à 19h04

C'est une audience « *très importante* », qui se profile le 6 mars, de l'avis de Pierre Chasseray, délégué général de l'association 40 millions d'automobilistes. Ce jour-là, le tribunal administratif de Rouen doit se prononcer sur le [recours déposé](#) en avril 2023 par son association et la FEDA (Fédération des équipementiers et distributeurs automobiles) contre la Métropole de Rouen, afin de faire annuler la [ZFE-m](#) (Zone à faible émission mobilité), instaurée sur 13 communes* par un arrêté du 29 juillet 2022.

« Interdiction arbitraire »

Depuis le [1er septembre 2022](#), seuls les véhicules munis d'une vignette Crit'Air 0, 1, 2 ou 3 peuvent circuler sur le territoire des treize communes. La Métropole a lancé en 2024 un pass ZFE permettant aux propriétaires d'un véhicule Crit'Air 4, 5 ou non classé de circuler librement 24 jours par an dans le périmètre de la ZFE.

Pierre Chasseray ne « *trouve pas d'intérêt à la ZFE ni de sens* ». Selon lui, cette mesure représente une interdiction arbitraire basée sur l'ancienneté du véhicule, également une entrave à la liberté de circulation et d'entreprendre et une incohérence territoriale. Il met en avant l'exemple de [Déville-lès-Rouen](#) qui est dans le périmètre de la ZFE, quand sa voisine immédiate, Maromme, ne l'est pas. Les deux associations ont exposé leurs arguments à la Métropole de Rouen qui a rejeté leur demande d'abrogation de l'arrêté, dans une décision du 24 février 2023. Elles ont, en conséquence, saisi le tribunal administratif de Rouen.

« Ville symbole »

Si 25 ZFE sont actives sur le territoire national au 1er janvier, celle de la métropole de Rouen est la première attaquée en justice par les deux associations. « *Rouen nous paraissait être représentative pour toutes les autres villes*, justifie Pierre Chasseray. *On s'est déplacé sur le terrain, on a eu l'écoute des élus, on s'est rendu compte que certains seraient assez obstinés pour nous suivre jusqu'au bout. Cette ville est un vrai symbole.* »

Possible jurisprudence

Le président de l'association se dit confiant quant à la décision du tribunal administratif de Rouen. « *Notre victoire serait un marqueur social fort pour les Français. Si on pète la ZFE, on leur offre une bouffée d'oxygène. On a jeté une pièce en l'air. De quel côté va-t-elle tomber ? Forcément on est toujours inquiet mais notre argumentaire a toutes ses chances de*

l'emporter. C'est une décision très très importante. » Celle-ci, qui pourrait faire jurisprudence, devrait être scrutée attentivement par les nombreux groupes contestataires au niveau national. Contactée, la Métropole de Rouen n'a pas souhaité faire de commentaire.

*Amfreville-la-Mivoie, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Le Grand-Quevilly, Le Mesnil-Esnard, Notre-Dame-de-Bondeville, Le Petit-Quevilly, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Sotteville-lès-Rouen.

Paris-Normandie

Rouen. Le salon “Emplois en Seine” revient pour une 21^e édition au Parc-Expo les 13 et 14 mars 2025

Le salon « Emplois en Seine » revient les jeudi 13 et vendredi 14 mars 2025 au Parc des expositions de Rouen. L’an dernier, plus de 8 000 candidats y ont rencontré quelque 200 exposants.



La 21^e édition de l'évènement aura lieu au Parc-Expo de Rouen - Illustration Emplois en Seine

Par Matthieu Da Silva

Publié: 28 Février 2025 à 12h51

Principal rendez-vous du travail en Normandie, « Emplois en Seine » revient pour une 21^e édition au Parc des Expositions de Rouen jeudi 13 et vendredi 14 mars 2025. Véritable lieu d'échange, ce sont plus de 9 000 candidats avec ou sans expérience, diplômés ou non, en recherche d'un emploi, d'une alternance ou d'un stage qui seront attendus pour ce rendez-vous pour près de 200 employeurs.

Sur le salon, les exposants s'articulent autour de 5 secteurs de métiers : les métiers de l'industrie, de l'installation/maintenance, de l'accueil, du commerce et de la construction. « L'objectif est que les entreprises qui seront présentes sur l'évènement puissent trouver les profils qu'elles sont venues chercher », explique Michel Lefèvre directeur de Carrefours de l'Emploi mais aussi commissaire du salon.

Se préparer est la clé

Pour autant, le salon ne s'identifie pas comme les autres : « *Le candidat qui se présente sur le salon doit arriver déjà préparé, sur le stand qui correspond à sa recherche, ajoute-t-il. Ce n'est pas comme le salon de l'étudiant où on visite tous les stands et on dépose son CV partout.* »

En effet, les profils des candidats et les dépôts de CV sont ouverts sur la plateforme normandie-emploi.fr. Les offres d'emplois, quant à elles, sont en ligne depuis le 28 février 2025. Ainsi, les visiteurs peuvent se préparer en amont afin d'identifier les métiers et les employeurs qu'ils recherchent et ainsi faciliter leur visite.

« Les emplois en Seine », jeudi 13 et vendredi 14 mars 2025 de 10 h à 18 h au Parc-Expo de Rouen, 46 avenue des Canadiens, Le Grand-Quevilly. Entrée et parking gratuits – Bus T4, F6, F9 Zénith-Parc Expo.

Paris-Normandie

Grève dans le réseau Astuce à Rouen : le conflit s'enlise (et c'est bien parti pour durer)

C'est un long conflit social qui se profile. Depuis déjà trois semaines, la grève perlée a débuté sur le réseau Astuce dans l'agglomération rouennaise. Direction et syndicat campent sur leurs positions. On fait le point.



La grève a débuté le 11 février 2025 et court officiellement jusqu'au 31 décembre 2025 -
Photo archives Paris Normandie

Par Christophe Hubard

Publié: 2 Mars 2025 à 18h42

La galère n'est visiblement pas près de prendre fin. Entamée le 11 février 2025, la grève perlée en cours dans le réseau Astuce paralyse chaque jour les transports en commun de l'agglomération rouennaise*. Et leurs usagers.

Trois semaines après [l'ouverture de ce conflit social](#), aucune rencontre entre la direction et la CGT n'a été organisée. Aucune négociation et une grève inscrite pour durer. Tant que rien ne bouge, celle-ci est officiellement en cours jusqu'au 31 décembre. Une grève quotidienne dont l'impact est plus grand que les 55 minutes annoncées, avec des perturbations une heure avant l'horaire et une heure après, en lien avec le mouvement des bus retournant au dépôt puis repartant pour reprendre leur service. Un mouvement bien suivi par « *un bon 40 % des chauffeurs et un peu plus de 50 % des salariés à l'échelle de l'entreprise* », chiffre David Fossati du syndicat majoritaire CGT.

« Je ne peux pas négocier dans ces conditions »

En jeu : le paiement des temps annexes. Ce temps nécessaire aux chauffeurs, qui viennent de terminer leur service à un arrêt, pour retourner au dépôt récupérer leur véhicule personnel.

« *Je m'inscris en faux sur le fait qu'il n'y a pas de négociation* », débute Guillaume Aribaud. Il n'y a plus eu de réunions depuis le 11 février, mais pour le directeur du réseau Astuce, « *la belle est dans le camp de la CGT* ». « *Nous avons mené sept réunions, cela nous a pris beaucoup de temps. La direction a mis 700 000€ sur la table, nous n'étions pas loin de parvenir à un accord et à ce moment-là la CGT a multiplié par deux ses revendications. Je ne peux pas négocier dans ces conditions. Je n'ai plus rien à donner.* »

« Nous avons toujours été dans la négociation »

La contrepartie de pouvoir sous-traiter certaines lignes à d'autres opérateurs a été rejetée par le syndicat majoritaire de Transdev. « *Nous avons toujours été à l'écoute, dans la négociation. Depuis 2020, on n'a jamais fait grève [en dehors des appels à la grève nationaux]. La dernière s'est terminée en février 2020* », rappelle David Fossati.

Le paiement des temps annexes n'est pas un sujet nouveau. Une partie avait, par le passé, déjà été intégrée dans le temps de travail. « *Mais ce n'est pas une obligation*, insiste Guillaume Aribaud. *C'est plus favorable que le Code du travail, d'autres réseaux fonctionnent sans la compensation. Le service d'un chauffeur se termine à partir du moment où il laisse son véhicule* », à un collègue prenant sa suite.

Pour l'autre partie restante, qui est l'enjeu de ce conflit en cours, la direction avait proposé une prime (pour un coût de 700 000€). En refusant cette prime, « *les syndicats ont réclamé d'intégrer 100 % des temps annexes dans le temps de travail effectif. Ce n'est pas finançable* ». Un surcoût chiffré à 1,7 M€ par la direction.

Une situation de blocage qui s'inscrit dans un contexte compliqué avec la délégation de service public (DSP) qui arrive à son terme en décembre 2025. Si Transdev venait à accéder aux demandes syndicales, le risque est grand pour la société de perdre le marché du transport en commun face à ses concurrents lors du prochain renouvellement de la DSP.

* Les lignes concernées par la grève : Métro, Teor T1, T2, T3, T4, les lignes FAST F1, F2, F3, F4, F5, F7, F8 et les lignes régulières 10, 11, 15, 20, 22, 27, 41, 43.

Des démarches simplifiées pour le RSA et la prime d'activité

Claire Ané

Le préremplissage des déclarations de ressources, effectif le 1^{er} mars, doit permettre de réduire les erreurs et la fraude

La réforme était attendue : les 6,3 millions d'allocataires de la prime d'activité et/ou du revenu de solidarité active (RSA) bénéficient, à compter du 1^{er} mars, de déclarations de ressources préremplies. Cette « simplification administrative (...) diminuera le risque d'erreur de déclaration et évitera des variations brutales d'allocations », salue le collectif Alerte, qui regroupe 37 associations de solidarité, telles que le Secours catholique, ATD Quart Monde, Emmaüs France... La ministre des solidarités, Catherine Vautrin, a également anticipé une baisse du non-recours à ces aides ainsi qu'une baisse des « indus ». Ces sommes versées en trop par les caisses d'allocations familiales (CAF) du fait de la fraude et surtout des erreurs des allocataires, que l'institution peine à récupérer ensuite, ont représenté près de 17 % des 9,6 milliards d'euros versés au titre de la prime d'activité, en 2023, et 24,7 % de la manne des 11,4 milliards d'euros du RSA.

Le préremplissage constitue une première étape de « la solidarité à la source », promesse d'Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle de 2022, supposée pallier le renoncement à l'idée d'un revenu universel d'activité. La réforme a été testée, depuis octobre 2024, dans cinq départements. « Nous avons de très bons retours », précise Jérôme Roteta, qui dirige la CAF des Pyrénées-Atlantiques. *Les allocataires se sentent sécurisés, alors que, auparavant, ils avaient peur de se tromper, et que la CAF réclame ensuite des remboursements. De fait, pour la prime d'activité, six déclarations sur dix étaient erronées.* »

Concrètement, il ne sera plus nécessaire de renseigner les lignes réservées aux salaires et aux revenus de remplacement (allocations chômage, indemnités maladie, pension d'invalidité ou de retraite), comme c'est déjà le cas pour les déclarations d'impôts, depuis 2006. Ces lignes seront préremplies grâce au montant net social que les employeurs et les organismes sociaux doivent mentionner depuis juillet 2023. « Ce montant net social remplace les calculs complexes qu'il fallait effectuer précédemment, mais seulement la moitié des allocataires l'utilisent. C'est donc un vrai progrès qu'il soit prérempli », estime M. Roteta.

Deux années de tests à blanc ont montré que les données préremplies « sont fiables à 98 % », selon le directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), Nicolas Grivel. Les allocataires pourront cependant les modifier, à condition d'envoyer à leur CAF les justificatifs correspondants. Ils devront aussi continuer à déclarer leurs éventuels revenus d'activité indépendante – de 10 % à 15 % des allocataires sont concernés –, les pensions alimentaires, les revenus perçus à l'étranger...

Les allocataires du RSA pourront en revanche cesser de déclarer les dons exceptionnels de leurs proches, à compter du 1^{er} juillet. « C'est une simplification que nous demandions ! », se réjouit Valérie Pras, du collectif citoyen Changer de cap, l'une des organisations qui ont saisi le Conseil d'Etat contre les algorithmes de ciblage antifraude de la CNAF. M^{me} Pras invite aussi à exclure des déclarations, jusqu'à un certain montant, les sommes provenant de la vente d'occasion sur les sites Leboncoin ou Vinted.

« Nous avons rendu un avis favorable à cette réforme, mais il faut des moyens humains pour l'accompagner », réagit Bruno Lamy, secrétaire confédéral à la politique familiale à la CFDT. *Nous aurions aussi aimé que sa mesure d'impact soit publiée à l'issue de l'expérimentation, car nous avons été échaudés par la réforme des aides au logement de 2021, qui s'est mal passée.* » Sur le terrain, Sandrine (qui n'a pas souhaité donner son nom), salariée de la CAF de l'Hérault, l'un des cinq départements tests, se dit pour l'instant rassurée : « On a de bons échos. Il y a des cas complexes, mais à la marge. »

Aller plus loin

Quel sera l'effet de la simplification sur le non-recours aux aides, estimé à 30 % pour le RSA ? « On peut s'attendre à ce que des personnes qui étaient découragées par la complexité des déclarations ou le risque de devoir rembourser une partie des aides effectuent une demande d'allocation », avance M. Grivel. Du côté de la CAF des Pyrénées-Atlantiques, Jérôme Rotatet cite l'exemple d'un allocataire qui avait cessé de percevoir la prime d'activité : « Comme ses salaires étaient préremplis, il a quand même fait sa déclaration trimestrielle, et il s'est aperçu qu'il était de nouveau éligible. »

Surtout, les agents des CAF sont désormais autorisés à utiliser les données préremplies pour identifier, parmi les allocataires des différentes prestations, ceux qui pourraient bénéficier d'une nouvelle aide. *« Nos équipes pourront consacrer moins d'énergie aux contrôles et au recouvrement des indus, et plus de temps à l'ouverture et au maintien des droits »*, se félicite le directeur général de la CNAF.

A l'instar du collectif des associations de solidarité, la sénatrice écologiste du Rhône Raymonde Poncet Monge exhorte le gouvernement à aller plus loin : *« Ces aides sont des droits ! Les nombreuses personnes qui perçoivent déjà des allocations familiales ou d'autres prestations de la CAF ne devraient pas avoir à les demander, juste à donner leur accord si on les informe qu'elles y sont éligibles. »*

Elle rappelle une des préconisations du rapport parlementaire de juillet 2023 qu'elle a signé avec René-Paul Savary, alors sénateur (Les Républicains) de la Marne : *« Allouons à la lutte contre le non-recours les économies générées par le préremplissage des déclarations, qui s'annoncent importantes : les cinq départements qui ont expérimenté la réforme, fin 2024, ont eu à verser 800 000 euros de RSA et de primes d'activité de moins qu'à la même période de 2023. »*